

Armée, police, pompiers... les chiens de travail sont-ils suffisamment protégés ?

leparisien.fr/animaux/armee-police-pompiers-les-chiens-de-travail-sont-ils-suffisamment-protectes-23-12-2022-IKOP2T6T5NGZNCYPQEP5M56NWQ.php

23 décembre 2022



Par [Axelle Playoust-Braure](#)

Armée, RATP, SNCF, ou encore sécurité privée... Des milliers de chiens sont formés pour exercer diverses tâches en lien avec la surveillance et la lutte contre le terrorisme notamment. Si ces animaux sont confrontés à des risques de blessures, ils le sont plus rarement à des dangers mortels. Mais le sort funeste de Diesel, chienne malinoise de 7 ans, tuée par balles le 18 novembre 2015 au cours d'un assaut anti-terroriste du RAID en est la triste illustration.

Alors que certains considèrent qu'il est injustifiable d'envoyer des animaux dans des situations dangereuses, telles que des zones de guerre, d'attentat ou encore des prises d'otage, que prévoit la loi française actuelle pour la protection de ces chiens de travail ?

Pensée pour #Diesel qui, il y a 6 ans perdait la vie lors d'une intervention de l'unité du RAID à Saint-Denis 🐕 #18Novembre2015 #AttentatsParis pic.twitter.com/JWE7zXSirC

— Alexandre Quiec (@AlexQuiec) November 18, 2021

« Si les forces spéciales ont des chiens, c'est notamment pour explorer des endroits où les humains seraient en trop grand danger », explique Laurent Boudou, adjudant de gendarmerie et maître de chien. Il est vrai que ces animaux ont un avantage de terrain bien réel par rapport à leurs compagnons humains : « Lioda est moins vulnérable par sa vitesse et sa petite taille, ce qui lui permet d'être beaucoup moins facile à atteindre », témoigne sur la chaîne YouTube du « Monde de Jamy » un membre des forces spéciales au sujet de son binôme canin. « Alors que nous, à plus de 130 kg, on se déplace beaucoup moins vite. On est une cible beaucoup plus imposante, donc plus facile à toucher. »

Des risques pour la santé

Mais ces atouts physiques, complétés par des équipements de protection – tels que de petits chaussons pour éviter les coupures et brûlures – n'empêchent pas tout. Moins spectaculaire que les blessures par balles ou armes blanches, l'inhalation de molécules issues de la combustion de produits pétroliers soulève notamment des inquiétudes pour la santé des « chiens-incendie ». Le sujet a été évoqué fin novembre lors du salon Cyno-Ops, le grand rendez-vous des agents cynophiles des diverses administrations publiques.

« Quand le chien fait du détectage olfactif sur le lieu d'un incendie, il inhale diverses molécules, reconnaît Gwendal Laouenan, co-organisateur du salon. Et effectivement, la question des conséquences sur sa santé peut se poser. Mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas la certitude qu'il existe un lien entre d'éventuels décès de chiens et la mise en contact avec des produits accélérateurs d'incendie. »

Compagnons sacrifiés

Les agents cynophiles disent être régulièrement confrontés à des critiques sur les réseaux sociaux, en raison de l'utilisation de leurs chiens dans le cadre de situations dangereuses, dans le but de préserver les humains des mêmes risques. « Mais un malinois ou un berger allemand, ce n'est pas un chien de canapé, rétorque Laurent Boudou. Ça a surtout besoin de travailler, de se dépenser, d'avoir des relations avec un maître, et c'est ce qu'on fait tous les jours. On constate une forte satisfaction au travail pour les chiens. »

« On se sert du fait qu'on peut obliger les animaux à faire ce qu'on attend d'eux, et qu'ils ne peuvent pas vraiment dire oui ou non, observe quant à elle Claire Camblain, chercheuse en géographie animale critique. Ça me fait penser aux rats utilisés pour des missions de déminage au Mozambique. L'asymétrie de pouvoir est telle que cela revient à sacrifier des individus sans leur demander leur avis. »

Elle reconnaît toutefois que la légitimité du travail animal mérite d'être étudiée au cas par cas. « Si on utilise un groupe de moutons pour tondre des pelouses, et que les moutons y trouvent leur compte, pourquoi pas. Mais dans le cas des chiens d'assistance par exemple, on pourrait sans doute faire les choses mieux. »

Dans l'introduction du Manuel juridique sur les chiens de sécurité, de sauvetage et d'assistance (2020), co-écrit avec ses consœurs Lorène Bourdin et Blanche de Granvilliers, l'avocate au barreau de Paris Marie-Bénédicte Desvallon évoque la situation des chiens guides d'aveugle et chiens d'assistance auprès des particuliers et rappelle qu'à l'heure actuelle ils exercent « sans congés légaux, sans compter leurs heures, sans représentation syndicale ».

De nombreuses failles juridiques

Mais quid de la protection des chiens de travail ? Déjà, contrairement à d'autres pays comme l'Angleterre, la Pologne ou certains États américains, il n'y a pas de définition juridique du chien de travail en France. « On parle de chiens d'utilité mais sans les définir précisément, en citant aussi bien les chiens de chasse, les chiens de berger et de troupeau, les chiens formés au mordant ou encore les chiens d'assistance », observe l'avocate, également présidente de l'association Avocats & Droits de l'animal.

La loi contre la maltraitance animale de 2021 introduit tout de même une nouvelle circonstance aggravante pour les actes de cruauté animale ou sévices graves, lorsque ceux-ci sont perpétrés sur un animal détenu par des agents dans l'exercice de missions de service public. « Malheureusement, cette disposition a fort peu de probabilité d'être mise en œuvre, analyse Marie-Bénédicte Desvallon. Pour la simple et bonne raison qu'il est extrêmement difficile de démontrer le caractère intentionnel de l'acte, pourtant nécessaire pour caractériser le délit. Autant dire que l'essai est loupé. »